



**BUREAU
VERITAS**

BUREAU VERITAS

Agence Alsace
Service Patrimoine
4, rue du Parc
Oberhausbergen
67088 STRASBOURG Cedex 2
Tél : 03.88.56.84.84
Fax : 03.88.56.84.56

PREFECTURE DU HAUT RHIN

7, Rue Bruat
68020 COLMAR CEDEX
FRANCE

A l'attention de M. LAROSE

N° affaire : 2218165 /2
N° rapport : 2218165 /2/JBP/0

Rapport établi par : Jean Brice PEYA

Oberhausbergen, le 10 Janvier 2011

Rapport d'Audit de Gros Entretien

**Site : Cité administrative de Colmar: Bâtiment
J**

**Adresse : Cité administrative de Colmar
3, rue FLEISCHHAUER
68026 COLMAR CEDEX**



Sommaire

1. Contexte de la mission.....	3
2. Carnet d'identité	4
3. Carnet état réglementaire	5
4. Carnet de santé.....	19
5. Constats d'Audit.....	21
6. Annexe : tableau récapitulatif des constats	28
7. Album Photo	30
8. Plan et repérage des fiches action.....	32

1. Contexte de la mission

1.1. Mission audit gros entretien

Notre mission consiste en un diagnostic d'ordre général des éléments techniques principaux du site concerné : ces éléments pouvant être des composants, des équipements ou des fonctions du bâtiment.

Ce diagnostic est basé sur une visite sur site ; lors de cette visite, notre analyse est limitée à un examen visuel des éléments concernés, sans essais, calcul, mesure, analyse particulière, sondage destructif ou radiographie. Si certains éléments nécessitent un examen plus approfondi, à la demande du client, une mission complémentaire pourra lui être proposée.

Le gros Entretien est l'ensemble des travaux qui ont pour but de maintenir dans leur état initial de bon fonctionnement des ouvrages existants, sans changer leur usage, ni la nature des prestations qu'ils peuvent offrir.

On peut distinguer 2 catégories de gros entretien :

- le gros entretien courant touchant le clos et couvert et les installations de base ainsi que les mises en Conformité, et qui permet le maintien en bon état de conservation d'un ouvrage
- le gros entretien pour opération à caractère exceptionnel concernant des grosses réparations en vue de la remise à niveau d'un ouvrage mal entretenu

Compte tenu de l'enjeu du client, nos constats sont accompagnés d'une proposition de solution technique (proposition d'action) visant une remise à niveau de l'élément concerné. Et ces actions proposées font l'objet d'une estimation financière.

1.2. Introduction au rapport

Le rapport comprendra :

- une description de l'existant
- un carnet état réglementaire
- un carnet état de santé
- une synthèse des actions à mener permettant au gestionnaire du bâtiment de pouvoir programmer les opérations précédemment décrites

1.3. Référentiel

Ce diagnostic a été réalisé par référence aux textes suivants :

- Code la construction et de l'habitation - partie réglementaire
 - Code la construction et de l'habitation - partie réglementaire
 - Code du Travail – partie réglementaire
 - Règlement du 25 juin 1980 modifié
 - Les normes et DTU

1.4. Légende

[V] : Mesurée sur site ; vue sur site ; constatée sur site par l'intervenant Bureau Veritas

[D] : Constaté ou mesuré sur document par l'intervenant Bureau Veritas

[E] : valeur probable et estimé par Bureau Veritas avec une valeur précise car habituelle pour un type d'ouvrage ou d'équipements ou estimé par Bureau Veritas avec une valeur défavorable ou exigeante car obligatoire à la bonne poursuite de l'audit

[O] : déclarés par conversation avec les exploitants, les gestionnaires, les équipes d'entretien, etc.

1.5. Hypothèses

Les estimations financières du présent rapport sont faites à partir de base de prix de : janvier 2010

2. Carnet d'identité

LOCALISATION							
Date de visite :	23/11/2010						
ETABLISSEMENT (rattachement)	Premier Ministre/ CIPI						
BATIMENT (Intitulé / Utilisation principale / Niveaux)	Cité Administrative de Colmar : Bâtiment J - Administration						
ADRESSE DU BATIMENT (Rue / Code postal / Ville)	3, rue FLEISCHHAUER 68026 Colmar Cedex						
NUMERO D'IDENTIFICATION (TGPE Etat, ect.)							
CORRESPONDANT SUR SITE	M. JAEGLÉ 06 07 30 90 20						
OCCUPATIONS							
STATUT JURIDIQUE		TERRAIN		SURFACES BATIMENT		EFFECTIFS	
Bâtiment :	Mis à disposition	Surface parcelle :	NC	S Utile :	NC	Personnel :	NC
Terrain :	Mis à disposition	Surface bâtie :	NC	SDO :		Public :	NC
		Réf. cadastrale :	NC	SHON :	NC	Global :	
PRINCIPALES UTILISATIONS (Activité / m ² SHON)		Administration		Logement		Recherche	
		100%		/		/	
DESCRIPTION BATIMENT							
Corps de bâtiment	Type de construction	Année de construction	Année d'occupation	Nombre de niveaux Total Sous-sol		Précédentes occupations Période Utilisation	
Bâtiment	Maçonnerie/ pierre	-		R+2	0	/	/
Classement ERP du bâtiment			Type : Code du travail				
Avis de la commission							
EQUIPEMENTS TECHNIQUES		Type		Date installation	Maintenance / Vérification	Commentaires	
Chauffage		Réseau urbain de chaleur			-		
Traitement d'air					?		
Installation gaz							
Electricité					O/O		
Courant faible					O/O		
Système incendie		Extincteurs, B.A.E.S.			O/O		
Ascenseur		SCHINDLER			O/O		
Autres spécifiques							

3. Carnet état réglementaire

BATIMENT (Intitulé / Utilisation principale / Niveaux) :	Cité administrative de Colmar : Bâtiment J/ Administration / R+1+combles				
Adresse :	3, rue FLEISCHHAUER 68026 Colmar Cedex	Mise en service :		Date de visite :	23/11/2010
COMMISSION DE SECURITE	Organisme :	Sans objet	Date visite :	Sans objet	Périodicité : sans objet
Classement ERP du bâtiment	Type : Code du travail				
Effectif	Public : NC Personnel (même issue) : NC effectif total :				
Avis de la commission pour le maintien de l'ouverture					
Observations de la commission					
Prescriptions permanentes	Sans objet				
Prescriptions antérieures non exécutées	sans objet				
Prescriptions nouvelles	sans objet				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Contrôle agréé) Travailleurs (D.14/11/88 et A.10/10/2000) : 1 an ou 2 ans Public (EL19) : 1 an	OUI	SOCOTEC (agréé)	19/11/2009	CDT : 1 à 2ans ERP : 1 an		OUI	OUI	<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Rapport SOCOTEC N°2597/09/3314 <u>Observations :</u> - 28 Observations sur les installations électriques <u>Suites données :</u> ?
SECURITE INCENDIE (Contrôle agréé ou qualifié) Exercices, visites et essais (R232-12-21) Moyens de secours (art. MS 73) Désenfumages (art. DF8-PE4) Parois CF Extincteurs Consignes (R232-12-20) Plans d'évacuation EQUIPEMENT D'ALARME (EA) : (R232-12-18 et NFS61-936 §3) Type EA1 : SDI (DM+DAI)+UGA1+DSNA ou BAAS-Sa Type EA2a (+ZA) : SDI (DM) + UGA2 + DSNA ou BAAS-Sa Type EA2b (1ZA temporisée) : SDI (DM) + BAAS-Sa ou Pr Type EA3 : SDI (bris glace DM) + sirène (BAAS) Ma Type EA4 : sifflet ou sirène (Ma) SYSTEME SECURITE INCENDIE (SSI) : (NFS61-931 §3) : Catégorie A : SDI + SMSI (CSMI type A + DAC + DAS + EA1) Catégorie B : SMSI (CSMI type B + DAC + DAS + EA2a) Catégorie C : SMSI (DCS + DAC + DAS + EA2b ou 3)	OUI	Protection incendie SOCOTEC (agréé) SSI	15/05/2009	6 mois (exercices, essais et visites matériel, alarmes) 1 an (moyens secours, désenfumage)		OUI	OUI	<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> - contrôle moyens de secours d'alarme et protection incendie - Extincteurs vérifiés le 27/09/2010 par DESAUTEL, (Rapport N°1242591 ; RAS) <u>Observations :</u> Cf. Rapport SOCOTEC N°2597091147 commun aux Bâtiments A, B, C, D, J et K <u>Suites données :</u> ?

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
ECLAIRAGE DE SECURITE (Contrôle agréé ou qualifié) A.19/11/01 (PC > 08/04/02) - EC7 à EC15 A. 22/11/04 (maintenance ERP) - EL18 Evacuation et ambiance / anti-panique BAES autonomes : 45 lumens 1h Luminaires avec source centrale (LSC) : 5 lumens/m²/1h NF-AEAS, si fluo non permanent test SATI Lampes rechanges et notice emploi - entretien annexée registre (EC13)	OUI	SOCOTEC (agréé)	19/11/2009	Test SATI ou mois (visuel) + 6 mois (essais) + 1 an (maintenance)		OUI	OUI	<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Rapport SOCOTEC N°2597/09/3314 <u>Observations :</u> - 28 Observations sur les installations électriques <u>Suites données :</u> ?
INSTALLATIONS THERMIQUES Arrêté 23/06/78 (chaufferie > 70 kW) CH58 : agréé ou qualifié (1 an) A. 12/07/90 : pollution STG > 350 kW par agréé D. 16/09/98 : production > 1000 kW par agréé (3 ans)	?			1 an (CH58) 3 ans (>1000 kW)				<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Sous station alimentée par le réseau urbain de distribution de chaleur

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€ TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p align="center">CLIMATISEURS Arrêté 08/07/99 (Fluide au moins 2 Kg : contrôle agréé ou qualifié)</p>	Sans objet			1 an				
<p align="center">APPAREILS A PRESSION DE GAZ (D.13/12/99 : Contrôle agréé) Réservoir fixe ou mobile : 40 mois (visite) Réépreuve : 10 ans Soupape sécurité (A.04/12/98)</p>	Sans Objet			Visite : 40 mois Réépreuve : 10 ans				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
APPAREILS A PRESSION DE VAPEUR (D.13/12/99 : Contrôle agréé)	Sans Objet			12 mois (marche) 18 mois (ouverte)				
INSTALLATIONS DE GAZ (Art. GZ30-CH58-PE4 public : contrôle agréé)	Sans Objet			1 an				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p align="center">AMIANTE (D.07/02/96 travailleurs et 12/09/97 propriétaires : Contrôle agréé avant 31/12/99) Flocages, calorifugeages, faux- plafonds et autres</p>	NON			2-3 ans	500	NON	NON	<p><u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Faire faire un diagnostic amiante</p>
<p align="center">ACCESSIBILITE PLOMB (A.12/07/89 : Diagnostic ou contrôle agréé)</p>	Sans Objet							

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p align="center">ETAT PARASITAIRE (Diagnostic termites loi 08/06/98, champignons mэрule)</p>	Sans Objet							
<p align="center">AERATION LOCAUX TRAVAIL (Arrêté 08/10/87 : Contrôle agréé ou qualifié)</p> <p align="center">Code du travail (articles R232-5 à R232-5-14 et R235-2- 4 à R235-2-8)</p> <p align="center">Règlement sanitaire départemental (article 65 : soufflage)</p> <p align="center">Circulaire ICPE 23/04/99 (tour aéroréfrigérante classée sur déclaration ou autorisation Préfecturale)</p>	Sans Objet			<p align="center">6 mois (recyclage polluants)</p> <p align="center">12 mois (débits)</p>				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
BRUIT LOCAUX TRAVAIL (Code du travail R232-8-1 : Contrôle agréé)	Sans Objet			3 ans				
PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES (R232-1-2 et A.21/12/93 : Contrôle agréé ou qualifié)	Sans Objet			6 mois				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€ETC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE A.25/06/80 et art. AS9 et AS10 D. 09/09/04 (Contrôle agréé ou qualifié : 6 s réglages et serrures, 6 mois câble et parachute, 12 mois organes sécurité) (Contrôle agréé : 5 ans ERP ou changement exploitant)	OUI	CARAUX DEBAT (qualifié)	07/09/2010	6, 12 mois 5 ans		OUI	OUI	<u>Etendue et échéance du contrôle :</u> Ascenseur SCHINDLER <u>Observations :</u> - RAS <u>Suites données :</u> ?
ESCALATORS ET TROTTOIRS ROULANTS A.25/06/80 et art. AS9 et AS10 (Contrôle agréé ou qualifié : 6 mois organes sécurité) (Contrôle agréé : 5 ans)	Sans Objet			6 mois 5 ans				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p>APPAREILS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION (R233-11 et A.09/06/93 : Contrôle agréé)</p>	<p>Sans Objet</p>			<p>3, 6, 12 mois</p>				
<p>MACHINES (R233-11 et A.05/03/93 : Contrôle agréé ou qualifié) Compacteurs à déchets, presses, massicots</p>	<p>Sans Objet</p>			<p>3 mois</p>				

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
<p>RAYONNEMENTS IONISANTS A.02/10/90 (Contrôle agréé : 1 an sources scellées, 2 et 3 ans générateurs)</p>	<p>Sans Objet</p>			<p>1, 2, 3 ans</p>				-
<p>GRANDE CUISINE (Art. GC19-PE4 : Contrôle agréé ou qualifié : cuisine collective)</p>	<p>Sans Objet</p>			<p>1 an</p>				-

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
PROTECTIONS CONTRE LA Foudre (A. 28/01/93 classées et cultes : Contrôleur agréé ou qualifié NFC17-100 §4.2 recommandé)	Sans Objet			1 et 3 ans				-
FLUIDES MEDICAUX (Art. U41-PU5 public : Contrôle agréé, Autres : contrôle agréé ou qualifié)	Sans Objet			1 an				-

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€ TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
ASSAINISSEMENT (RSD art. 16.3 : Contrôle agréé DASS) Disconnecteurs eau potable / EU	Sans Objet							-
EQUIPEMENTS COLLECTIFS SPORTIFS ET JEUX (Contrôle agréé ou qualifié) D. 18/12/96 : Aires jeux D.10/08/94 : Equipements aires jeux D. 04/06/96 : Equipements sportifs	Sans Objet			2 ans (aires jeux, toboggan, balançoire, buts, paniers)				-

EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Conformité OUI NON	Contrôleur agréé Personnel qualifié	Date vérification	Durée validité	Coût (€TTC)	Résultats inscrits	Rapports annexés	Suite donnée (levée des observations) et commentaires
BRONZAGE ULTRA VIOLET (D.30/05/97 : Contrôle agréé)	Sans Objet			2 ans				-
RESERVOIRS ENTERRES CARBURANTS (DRIRE et A. 22/06/98 : Contrôle agréé)	Sans Objet			Simple peau 15 ans puis tous les 5 ans Tuyaux 10 ans				-

4. Carnet de santé

BATIMENT (Intitulé / Utilisation principale / Niveaux)	Cité administrative de Colmar : Bâtiment J/ Administration / R+1+ combles		
Adresse :	3, rue FLEISCHHAUER 68026 Colmar Cedex	Date de visite :	18/11/2010

0	= bon état, fonction parfaitement remplie
1	= état moyen, quelques défauts, fonction correctement remplie

2	= état médiocre, dégradation partielle et/ou fonction mal remplie
3	= état mauvais, dégradation générale et/ou fonction non remplie

(a) Etats de conservation des ouvrages

(b) Coefficients de pondération des ouvrages pour le calcul des "états moyens

"Etat moyen" du bâtiment = Somme (état X poids) / Somme (poids)

N° Photos	Constituants	Etats de santé (a)	Poids relatifs (b)	Observations des "états moyens" de santé (constitution et justification cotation)
CCS	Clos - Couvert - Structure	1,2	60%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	Couvertures	1,0	10%	Couverture : Tuiles en terre cuite (1) Evacuation EP : Gouttière en zinc (1), descente EP en zinc (1), dauphin (1)
	Façades	1,5	20%	Façades : Façade en maçonnerie enduite et pierre de taille, délardement de l'enduit (2) Accessoires (encadrement baies, bandeaux, angles) : Encadrement en pierre de taille (1)
	Ouvertures extérieures	1,0	10%	Fenêtres : PVC et bois, double vitrage (1) Portes d'entrée extérieure : Porte bois/vitrée (1) Portes d'accès bureaux : En bois finition peinture (1)
	Structures	1,0	20%	Façades : En maçonnerie de pierre (1). Refends et poteaux, poutres : Poteaux en pierre de taille et poutre en béton, refends en maçonnerie et cloison en plaques de plâtre (1) Planchers : béton armé ou poutrelles/hourdis et bois (1) Escalier principal : Escaliers en béton, gardes corps métallique (1) Charpentes de combles : Charpente traditionnelle en bois, une partie des combles est aménagée (1)
EQTE	Equipements techniques	1,2	25%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	Chauffage, ventilation	1,0	10%	Chaufferie : Sous station de chauffage alimenté par le réseau urbain de chaleur (1) Distribution chauffage : Bitube fonte (1) Emissions : Radiateur fonte, avec robinet thermostatique (1) Ventilation : non concerné
	Plomberie, sanitaire	1,0	5%	Alimentations (EF, EC) : alimentation cuivre, évacuation en fonte/PVC (1) Appareillages et robinetteries : faïence, robinetterie variée (simples, mélangeurs, mitigeur) (1)
	Electricités	2,0	5%	Tableaux (TGBT, divisionnaires) : alimenté par un poste HT/BT. 5 Tableaux divisionnaires installés dans les étages, fils en tissus sur le TD Côté EST Distributions : Sur chemin de câble au sous-sol et en goulotte dans les autres niveaux. Luminaires : De type pavés Fluorescents Prises de courant et interrupteurs : De type encastré ou sur goulottes. Relier à la terre plusieurs prises de courant
	Courants faibles	1,0	3%	Répartiteurs (téléphonie, informatique) : les répartiteurs téléphoniques sont installés aux étages selon les services (1)

	Equipements de sécurité	1,0	1%	Système incendie (SSI) : non concerné Eclairage de sécurité : BAES installer dans les escaliers et dans les circulations. Onduleur, groupe électrogène : sans objet Extincteurs : présents dans l'ensemble du bâtiment Plans d'évacuation et consignes : affiché par niveau Détection intrusion : appareil installé selon les services
	Appareils élévateurs	1,0	1%	Ascenseurs : Ascenseur SCHINDLER installé sur la partie gauche du bâtiment (1) Monte-charges : non concerné
AI	Aménagements intérieurs	1,2	9%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	Cloisons courantes et CF	1,0	3%	Cloisons courantes : maçonneries ou en Plaques plâtre (1)
	Revêtements	1,6	3%	Sols : sol en linoléum, parquet, moquette et carrelage dans les sanitaires (1) Murax : Peinture, traces d'infiltration dans l'appartement des combles, la peinture est défraîchie sur certains murs du bâtiment (2) Plafonds : Plafond suspendu en plaque de plâtre, traces d'infiltration (2)
	Ouvertures intérieures	1,0	3%	Portes courantes : Portes en bois bon état, dans l'ensemble (1)
AE	Aménagements extérieurs	1,1	6%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	Voiries	1,3	2%	Voirie : Enrobés en état de dégradation avancé, formation de nid de poule et présence des rustines (1,5) Cour intérieur : Sans objet Eclairages extérieurs : Lampadaire et projecteurs (1)
	Réseaux divers	1,0	2%	Branchement assainissement et EP : à l'égout supposé, vérifier état.
	Clôtures, portails	1,0	2%	Clôture : Muret en pierre sur planté de barreaux métalliques (1) Portail : Portail électrique en barreaux métallique (1)
	BATIMENT	1,2	100%	ETAT MOYEN - MEDIOCRE
	"ETAT MOYEN" (b)	SANTE (0 à 3)	POIDS (coût)	

5. Constats d'Audit

Les fiches ci-après indiquent des constats qui mettent en évidence des écarts par rapport à la réglementation ou des états de dégradation du bâti.

Ceux-ci peuvent être complétés par des propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'usage ou de conformité.

Le cas échéant, ces constats et propositions d'actions sont rattachés à un ou deux critères définis dans le tableau ci-après.

Les fiches indiquent également l'estimation financière des actions proposées.

PRIORITE	Commentaires :
Priorité 1	Travaux à minima
Priorité 2	Qualité d'usage 2020
Priorité 3	Programmable 2020 -2050

Décision	Commentaires :
1	Sécurité et hygiène
2	Sûreté
3	Continuité fonctionnement vital
4	Adaptation à l'usage
5	Pérennité des ouvrages
6	Energie
7	Accessibilité



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°1

STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES : Murs

Constat - Localisation :

Dégagement devant le bureau C.D.I.F , la peinture des murs est abimée.

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°1

Préparer la surface et mettre en œuvre de la peinture.

Décision FC n°1

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
m2	30	25	750

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

*Ponçage, brossage et époussetage du support
Grattage des parties mal adhérentes
Peinture de finition*



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°2

STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES : Portes coupe-feu

Constat - Localisation :

Les portes du locale archive n'est pas coupe feu.

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°2

Déposer et remplacer les portes existantes par des portes CF 1 h avec ferme porte.

Décision FC n°2

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
Unité	2	1500	3000

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

Dépose et évacuation de porte existantes

Fourniture et pose d'une porte CF 1h

Reprises de finitions périphériques



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°3

STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES : Généralités revêtements

Constat - Localisation :

Appartement aménagé dans les combles, il y a plusieurs auréoles d'infiltration d'eau sur les doublages des murs et le faux plafond

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°3

Nous préconisons de vérifier l'étanchéité des tuiles, de remplacer les plaques de plâtre du faux plafond (20 m2) et repeindre les murs (100 m2).

Décision FC n°3

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ens	1	4200	4200

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

Révision de la couverture (provision) ; la révision de la couverture devra faire l'objet d'une étude plus approfondie (800 euros pour la réalisation d'un premier diagnostique)

Dépose et remplacement de plafonds suspendus en dalles minérales (45 euros / m2 compris évacuation)

Reprise des murs : Ponçage, brossage et époussetage du support, grattage des parties mal adhérentes, peinture de finition (25 euros /m2)

FICHE DE CONSTAT	FC n°4
-------------------------	---------------

FAÇADES : Façades

Constat - Localisation :

Les signes d'usure apparaissent sur les façades, délardement des enduits; peinture écaillée...

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°4

Nous préconisons une reprise ponctuelle des enduits de façade et la peinture.

Décision FC n°4

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ens	1	2000	2000

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



Le prix comprend :

Préparation du support existant

Nettoyage, grattage et reprise d'enduit ponctuel

Réalisation d'un nouveau revêtement de finition extérieur

Remise en peinture des ouvrages de menuiserie et de serrurerie extérieure

Compris mise à disposition d'un échafaudage bâché

Provision : 2 000 euros



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°5

ELECTRICITE : Tableaux, distributions

Constat - Localisation :

Fils en tissu sur le TD Est

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°5

Remplacer les fils en tissus

Décision FC n°5

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ens	1	250	250

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

Le prix comprend :

Provision pour intervention ponctuelle : 250 euros



**BUREAU
VERITAS**

FICHE DE CONSTAT

FC n°6

ELECTRICITE : Prises, appareillages

Constat - Localisation :

Absence de conducteur de protection

PROPOSITION D'ACTION

PRIORITE FC n°6

Relier plusieurs prises de courant au conducteur de protection

Décision FC n°6

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ens	1	800	800

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

Le prix comprend :

Provision pour intervention ponctuelle : 800 euros

6. Annexe : tableau récapitulatif des constats

Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (Voir ci-après)
- « éléments observés » : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant le bâtiment ou l'établissement.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'usage.
- Critères définis en lien avec le client.
- L'estimation financière des actions proposées (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).

	NOTE	Éléments observés	Photo 1	Photo 2	Constat - localisation	Propositions d'actions	PRIORITE	Décision	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
	0	STRUCTURE ET RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES						Clos-couvert				
FC n°1		Murs		-	Dégagement devant le bureau C.D.I.F, la peinture des murs est abimée.	Préparer la surface et mettre en œuvre de la peinture.	Priorité 2		m ²	30	25	800
FC n°2		Portes coupe-feu			Les portes du locale archive n'est pas coupe feu.	Déposer et remplacer les portes existantes par des portes CF 1 h avec ferme porte.	Priorité 2		Unité	2	1500	3000
FC n°3		Généralités revêtements			Appartement aménagé dans les combles, il y a plusieurs auréoles d'infiltration d'eau sur les doublages des murs et les faux plafonds	Nous préconisons de vérifier l'étanchéité des tuiles, de remplacer les plaques de plâtre du faux plafond (20 m ²) et repeindre les murs (100 m ²).	Priorité 2		ens	1	4200	4200

	NOTE	Éléments observés	Photo 1	Photo 2	Constat - localisation	Propositions d'actions	PRIORITE	Décision	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
	1	FAÇADES						Clos-couvert				
FC n°4		Façades			Les signes d'usure apparaissent sur les façades, délardement des enduits; peinture écaillée...	Nous préconisons une reprise ponctuelle des enduits de façade et la peinture.	Priorité 2		ens	1	2000	2000
	1	ELECTRICITE						Electricité				
FC n°5		Tableaux, distributions			Fils en tissu sur le TD Est	Remplacer les fils en tissus	Priorité 2		ens	1	250	300
FC n°6		Prises, appareillages			Absence de conducteur de protection	Relier plusieurs prises de courant au conducteur de protection	Priorité 2		ens	1	800	800

7. Album Photo



Fig. 1- Vue façade principale du bâtiment



Fig 2- Couverture métallique



Fig. 3- Charpente



Fig. 4- Porte entrée principale



Fig. 5- Charpente et isolation



Fig. 6- Couloir revêtement sol, murs et plafond



Fig. 7- Escalier



Fig. 8- Menuiserie extérieure



Fig. 9- Ascenseur



Fig. 10- SSI



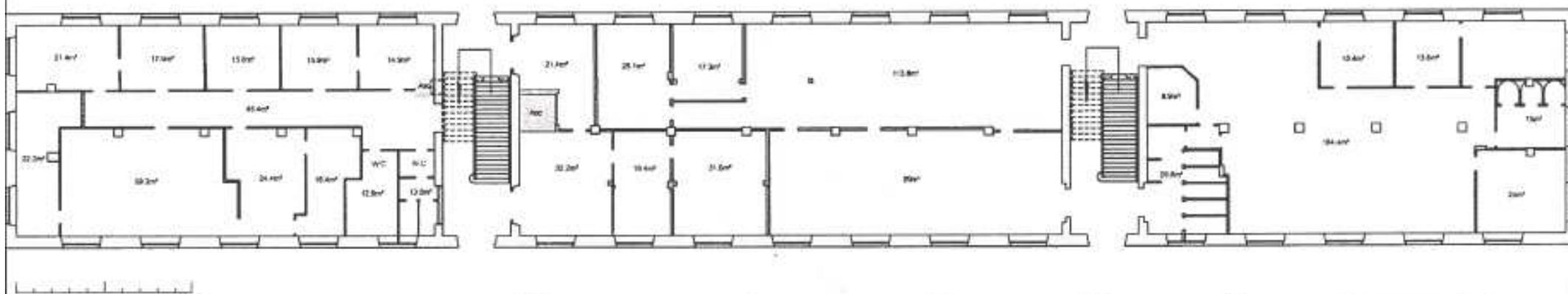
Fig. 11- Répartiteur téléphonique



Fig. 12- TGBT

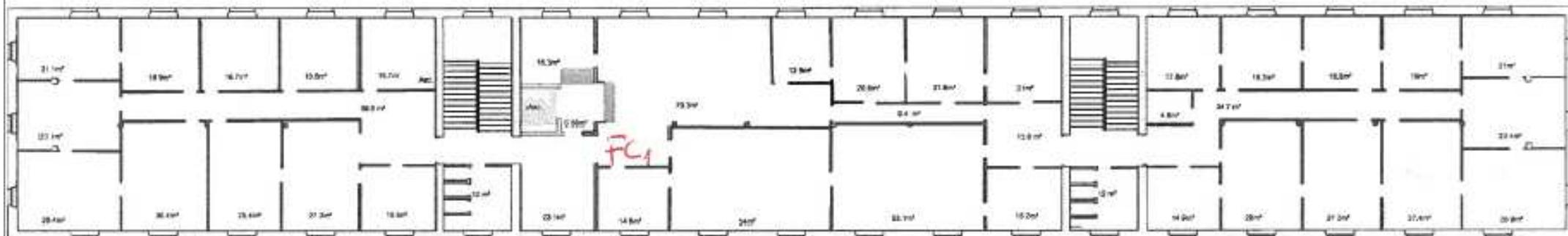
8. Plan et repérage des fiches action

Cité Administrative C.D.I Colmar Bât.J Rez-de-chaussée



Cité Administrative

C.D.I.F Colmar Bât.J 1er étage



Cité Administrative

C.D.I Bât.J 2ème étage

